

Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Publication du niveau de résultat de la Banque de France

L'article D. 1142-4 du code du travail, introduit par le décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, prévoit la publication du niveau de résultat obtenu de 5 indicateurs :

- écart de rémunération par tranche d'âge et par catégorie (note 38 sur 40)
- écart d'augmentations individuelles (note 20 sur 20)
- écart de promotions (note 15 sur 15)
- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (note 15 sur 15)
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (note 10 sur 10)

L'index égalité Femmes/Hommes pour la Banque de France sur 2022 s'établit, pour la première année, à **98/100**, grâce notamment à un nombre de femmes plus important (quatre) parmi les 10 plus hautes rémunérations.

La Banque de France poursuit sa politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.